

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 8 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAUTHIER Ophélie ; CROISSANT Guy ; LE BLOAS Mireille ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe ;

**Administrateurs absents :**

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

En exercice : 24  
Présents : 5  
Absents : 19  
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 5 décembre 2025

M. Dominique GEORGELIN, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-12-40

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD : BESOINS OCCASIONNELS - BESOINS SAISONNERS

VU le procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 4 décembre,

Compte tenu de l'activité de l'établissement et de son obligation d'assurer un service continu de qualité 365 jours par an, il est nécessaire de recruter un volet d'agents contractuels non permanents :

SERVICE SOINS	
AGENT SOCIAL FONCTION AIDE SOIGNANT	3 agents à 35 heures
AIDE SOIGNANT	3 agents à 35 heures
AGENT SOCIAL SOINS	9 agents à 28 heures
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	2 agents à 35 heures et 1 agent à 10.5 heures
SERVICE HEBERGEMENT	
AGENT SOCIAL	4 agents à 28 heures 1 agent à 35 heures
SERVICE CUISINE	
ADJOINT TECHNIQUE	1 agent à 28 heures
SERVICE MAINTENANCE ET ESPACES VERTS	
ADJOINT technique	1 agent à 35 heures

La durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée,

Cette mesure est en vigueur sur la période qui va du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2026**.

Les contrats à durée déterminée auront pour motifs des « besoins occasionnels ou besoins saisonniers»

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** le recrutement et la création des postes d'Agents contractuels non permanents en besoins occasionnels ou besoins saisonniers du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que la durée des contrats sera définie en fonction du besoin de remplacement sur une période donnée.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

